
Norme internationale



7930

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Fauteuils roulants — Classification par type fondée sur les caractéristiques d'aspect

Wheelchairs — Type classification based on appearance characteristics

Première édition — 1986-05-15

CDU 615.478.32 : 001.4

Réf. n° : ISO 7930-1986 (F)

Descripteurs : fauteuil roulant, classification.

Prix basé sur 2 pages

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7930 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 173, *Assistances et aides techniques pour les invalides et handicapés*.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Fauteuils roulants — Classification par type fondée sur les caractéristiques d'aspect

1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale établit une méthode de classification et de désignation des différents types de fauteuils roulants basée sur des caractéristiques évidentes ou facilement mesurables d'un fauteuil roulant.

2 Description de la classification

La classification utilise un code à cinq chiffres dans lequel chaque chiffre spécifie des types particuliers à l'intérieur de chaque groupe. Chaque position de classification doit être séparée par un trait d'union (par exemple 1-1-1-1-1).

La classification est prévue pour donner une indication générale sur les caractéristiques les plus importantes du fauteuil roulant. Par l'addition d'autres chiffres la classification peut être étendue pour couvrir des particularités complémentaires ou inclure des données d'essais si on le désire.

NOTE — Le besoin d'étendre la classification peut s'avérer nécessaire dans certains pays.

2.1 Premier chiffre: Moyens de propulsion/de direction

Les moyens de propulsion/de direction d'un fauteuil roulant doivent être désignés conformément aux types suivants:

Type 1 Commandé par un accompagnateur — non assisté.

Type 2 Action directe, non assistée, sur les roues arrières, bimanuelle.

Type 3 Action directe, non assistée, sur les roues avant, bimanuelle.

Type 4 Conduite par levier, non assistée, bimanuelle.

Type 5 Conduite monolatérale, non assistée.

Type 6 Propulsion au pied, non assistée.

Type 7 Commandé par un accompagnateur — assisté.

Type 8 Entraînement par moteur électrique, direction manuelle.

Type 9 Entraînement par moteur électrique, direction assistée.

Type 0 Autre.

2.2 Deuxième chiffre: Domaine d'utilisation fondé sur la largeur hors tout et les diamètres des roues

Le diamètre de roue et la largeur hors tout du fauteuil doivent être désignés conformément aux indications données dans le tableau 1.

NOTE — La valeur du deuxième chiffre donne une indication d'ensemble sur l'aptitude du fauteuil roulant à une utilisation sur un terrain donné et sur l'aptitude de l'occupant du fauteuil à une activité donnée. D'autres chiffres peuvent également avoir une influence sur ces dernières données. La valeur 0 pour le second chiffre doit indiquer toute conception spéciale telle que celle d'un fauteuil ayant une largeur hors tout supérieure à 700 mm.

2.3 Troisième chiffre: Réglages de siège et de dossier

La combinaison des réglages de siège et de dossier doit être indiquée conformément aux indications données dans le tableau 2.

Tableau 1

Largeur hors tout du fauteuil	Diamètre de roue	Toutes les roues inférieures à 260 mm, ou 1 ou 2 roues inférieures à 180 mm	Grandes roues supérieures à 260 mm; petites roues de 180 à 260 mm	Toutes les roues supérieures à 260 mm
	Moins de 550 mm		1	4
550 à 660 mm		2	5	8
660 à 700 mm		3	6	9